



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2010

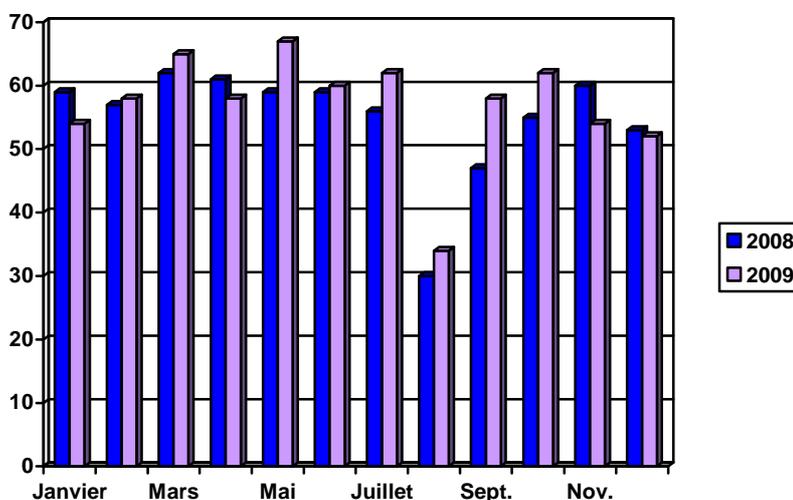
L'an deux mille neuf, le vingt deux décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
 Nombre de Présents : 42  
 Nombre de votants : 42  
 Date de la Convocation : 4 mars 2010

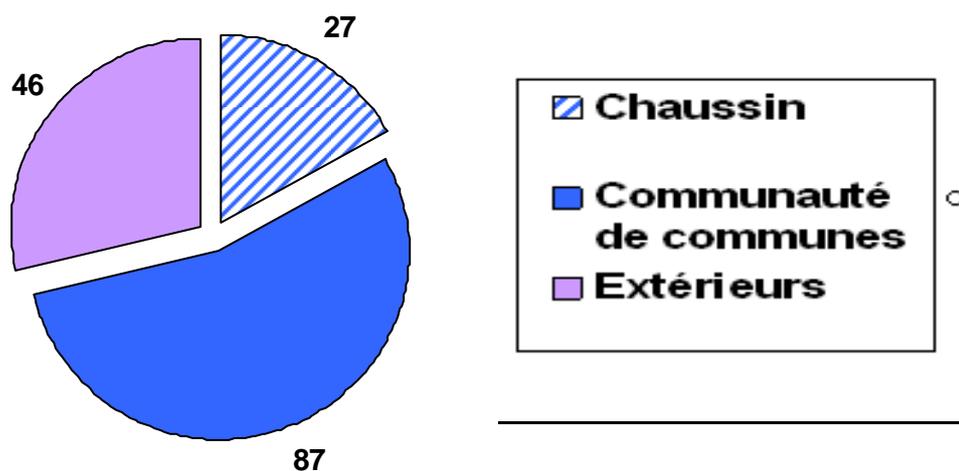
Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1) Présentation du rapport d'activité 2009 de la crèche et du budget 2010

Mlle ROBIN, Directrice de la crèche intercommunale présente le bilan de l'année 2009. En 2009, la crèche avait une capacité d'accueil de 15 enfants, a embauché 5 professionnelles de la petite enfance et ouvert 225 jours annuels. Elle a enregistré d'excellents résultats avec un taux d'occupation moyen 71.56%. De nombreux enfants étaient en liste d'attente d'où la demande d'agrément supplémentaire sollicitée auprès de la CAF afin de pouvoir accueillir 18 enfants dès janvier 2010.



La répartition géographique des enfants est la suivante :





Après vérification des comptes par la Trésorerie, il s'avère que les résultats 2009 de fonctionnement sont exceptionnels puisque la crèche enregistre un déficit de 723.72 €. A titre de comparaison, les prévisions moyennes de déficit d'une structure telle que la notre avoisine les 30 000 € annuels.

La combinaison de plusieurs facteurs explique ces excellents résultats :

- pour coller aux attentes de la Trésorerie, 2009 enregistre 13 mois de recettes (décembre 2008 + l'année complète 2009)
- la structure conclue essentiellement des contrats « crèche » pour des durées hebdomadaires conséquentes
- les critères de priorité définis dans le règlement intérieur pour la sélection des inscriptions privilégient les parents qui travaillent
- les usagers du service sont des parents à fort coefficient fiscal :
  - o le coût moyen horaire avoisine donc 1.20 €
  - o la crèche n'a que très peu d'impayés.
- Le taux d'occupation est supérieur à 70% et ouvre droit au versement de l'intégralité des subventions de la CAF.'

Le débat d'orientation budgétaire n'appelle aucune remarque particulière.

## **2) Présentation du rapport d'activité 2009 du RAM et du budget 2010**

Mme Florence GOUX, responsable du relais d'assistantes maternelles présente la fréquentation de la structure pour 2009.

<b>Public</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
AMA	1 125	1 469	1 595
ENFANTS	1 732	2 158	2 144
AUTRES	177	284	30
PARENTS	58	50	242
<b>TOTAL COLLECTIF</b>	<b>3 092</b>	<b>3 961</b>	<b>4 011</b>
% d'évolution		+ 28.10%	+ 1.26%
Accueil individuel	326	504	560
% d'évolution		+ 54.60%	+ 11.11%



Ce service répond à un réel besoin tant des assistantes maternelles que des parents.

Mme LACAILLE précise que l'ensemble des activités proposées est gratuit. Hormis les crédits alloués par la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, ce service ne bénéficie d'aucune subvention.

Au niveau du compte administratif, il enregistre un déficit de fonctionnement de 10 683.26 € qui sera comblé par le budget principal.

Concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB), il est précisé que l'augmentation des dépenses d'investissement est justifiée par la volonté de créer une structure de rangement « type chalet » pour permettre le rangement et la protection des jouets d'extérieur. Pas de remarque particulière relative au DOB.

### **3) Organisation du personnel de la Plaine Jurassienne**

- Création de poste :
  - adjoint administratif à temps complet (renouvellement de poste)
  - Création d'un emploi saisonnier d'un mois pour la période estivale
- **Contrats Uniques d'Insertion : Autorisation de créer ou de renouveler les postes et de signer les conventions avec Pôle emploi :**
  - Médiathèque (renouvellement) : considérant la nécessité d'apporter une aide à l'adjoint du patrimoine pour cataloguer et protéger les ouvrages dans l'optique d'une ouverture de la médiathèque en janvier 2010,  
Considérant l'expiration du contrat aidé (type CUI) recruté pour pourvoir cet emploi d'assistant d'adjoint du patrimoine et vu la qualité du travail effectué par l'agent recruté et la possibilité de reconduire pour une période de 6 mois cet emploi aidé, le Président propose de renouveler ce poste.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le CUI pour assurer la fonction d'assistant d'adjoint du patrimoine. Ce poste sera d'une durée hebdomadaire de 23 heures et à pourvoir à compter 20 avril 2010. Le Président est autorisé à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent et à signer les conventions nécessaires avec le Pôle Emploi.*

- Création d'un poste d'assistant de communication : considérant l'utilisation des nouvelles technologies d'informations et de communication (NTIC) et la nécessité de mettre à jour et de développer un site Internet attractif destiné à promouvoir les activités de notre Communauté de Communes, considérant la possibilité de recourir à un contrat aidé (type CUI) pour assurer cette mission,

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de recourir à un CUI pour assurer la fonction de chargé de communication. Ce poste sera d'une durée hebdomadaire de 23 heures à pourvoir à compter 1<sup>er</sup> avril 2010.*



➤ Crèche (renouvellement) : considérant l'obtention d'un agrément supplémentaire accordée par le Conseil Général permettant l'accueil de 18 enfants (soit 20 enfants maximum) au sein de la structure multi-accueil de l'Ile aux Enfants et la nécessité d'obéir aux normes légales définies pour l'encadrement des jeunes enfants, Considérant l'expiration du contrat aidé (type CUI) recruté pour pourvoir cet emploi d'assistant d'auxiliaire de puériculture et vu la qualité du travail effectué par l'agent recruté et la possibilité de reconduire pour une période de 6 mois cet emploi aidé, le Président propose de renouveler ce poste.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le CUI pour assurer la fonction d'assistant d'auxiliaire de puériculture. Ce poste sera d'une durée hebdomadaire de 23 heures et à pourvoir à compter 5 juillet 2010. Le Président est autorisé à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent et à signer les conventions nécessaires avec le Pôle Emploi.*

#### **4) Mise en œuvre du dispositif Pass foncier**

Vu la compétence « politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de Communes, Considérant l'intérêt de ce dispositif dans le cadre d'une complémentarité avec l'OPAH menée sur le territoire, notamment en termes d'accession à la propriété pour tous, Considérant la nécessité de définir les modalités de versement de cette aide,

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- décide de mettre en œuvre les dispositifs « Pass foncier » sur le territoire de la communauté de communes.*
- approuve la participation financière de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne et fixe à 30 000 € maximum le montant des aides intercommunales à l'accession sociale pour l'année 2010.*
- décide que l'aide financière de la communauté de communes sera versée directement à l'accédant, au moment où le bâtiment est considéré « hors d'eau, hors d'air » et après visite du chantier par un représentant de la collectivité.*
- autorise le président à signer tous les documents afférents à l'application de cette délibération.*

#### **5) Développement d'activités à destination des adolescents**

Afin d'occuper les adolescents du territoire pendant la période estivale et éviter l'oisiveté, la Plaine Jurassienne envisage de développer des activités et des séjours à destinations du public des 11/15 ans.

Dans un premier temps, deux types d'activités seraient proposées sur la période juillet-août 2010 :

- **des séjours en camps vacances** à Bellecin : groupe de 12 adolescents :
  - \* 2 séjours en juillet : 180 € par enfant
  - \* 2 séjours en août : 180 € par enfant

Afin de rendre ces séjours attractifs pour les parents, la Communauté de communes prendrait à sa charge 50% du coût du séjour.



- **des activités de plein air assurées par Val Nature à Ounans** tous les mercredis des mois de juillet à août. Le transport ainsi que 50 % du coût de l'activité serait assurée par la Communauté de communes. La participation des parents du territoire de la CCPJ serait fixée forfaitairement à 15 €.

#### **6) Attribution de subvention à Terre d'Emploi**

Considérant le caractère positif de l'activité du Pôle d'accueil et de services de la Plaine Jurassienne sur le territoire de la communauté de communes, le Président propose de reconduire la participation financière de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2010.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une participation financière d'un montant de 30 000 € pour le fonctionnement du Pôle d'Accueil au titre de l'année 2010 et 10 000 € au titre du relais de service public (reversement du FNADT perçu pour la mise en place de ce service).*

#### **7) Débat d'orientation budgétaire sur le budget principal 2010**

- o Présentation des projets
- o Présentation des besoins financiers
- o Présentation du budget 2010

#### **8) Divers**

##### **- Répartition des cotisations d'assurance entre les différents budgets**

Suite à l'appel d'offre lancée pour assurer le renouvellement des assurances liées tant à l'activité qu'au bâtiment de la communauté de communes, il convient de dispatcher les polices d'assurance entre les différents budgets de la Plaine Jurassienne ; d'où la proposition suivante :

- Crèche : 600 €
- RAM : 350 €
- Portage de repas : 600 €
- Budget principal : le reste à la charge du budget principal (soit 989 €)

Il est précisé que les assurances relatives au personnel de la Collectivité sont dispatchées au prorata du nombre d'agents titulaires et contractuels imputés à chaque budget.

##### **- Assurance bus publicitaire**

Suite à la livraison du véhicule publicitaire, il convient d'assurer ce dernier. La police d'assurance s'élève à 552 €.

##### **- Avenant au ménage pour inclure la prestation médiathèque**

##### **- SIDEC : montant des contributions informatiques de gestion pour 2010.**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura. Il approuve également les conditions de participations financières telles que susvisées, dont la contribution*



La Plaine

JURASSIENNE

*de 1173.22 € fixée pour l'année 2010 et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*